

DECISION

OBJET : SAINT FIRMIN - Chemin des Jacquelines - Déclassement du domaine public de la Communauté Urbaine

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

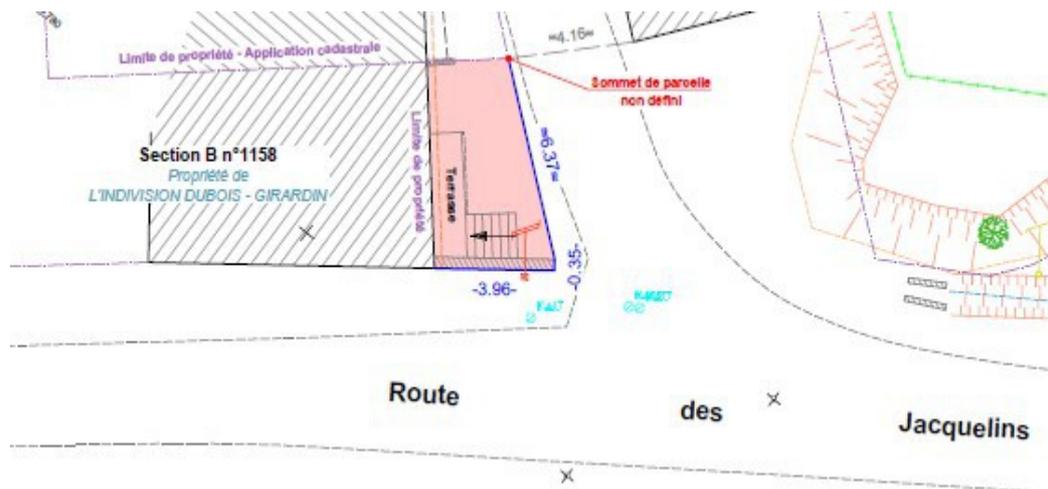
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des escaliers d'accès à la porte d'entrée et une petite terrasse attenante de la propriété cadastrée section B n° 740, sise Chemin des Jacquelines sur la commune de SAINT FIRMIN, appartenant à M. et Mme DUBOIS, ont été construits sur le domaine public ;

Considérant que la Communauté Urbaine Creusot Montceau doit régulariser cette situation foncière,

Considérant qu'un compromis de vente a été proposé à Mme DUBOIS,

Considérant que Madame LAUBERAT-JAVOUHEY, Géomètre-Expert à LE CREUSOT a été missionnée pour établir un document modificatif du parcellaire cadastral, pour permettre de définir la superficie exacte aujourd'hui estimé à 22 m²;



Considérant que le terrain doit faire l'objet d'un déclassement du domaine public communautaire préalablement à sa vente,

DECIDE ce qui suit :

- La désaffectation ayant été constatée, de procéder au déclassement du domaine public de la Communauté Urbaine de la future parcelle cadastrée section B, d'une surface d'environ 22 m² en nature d'escaliers et de terrasse, sise Chemin des Jacquelines, à SAINT FIRMIN;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 14 octobre 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

